



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 02 – 23

• **Nouveaux horaires Agence d'assurances sociales d'Avenches**

Voici les nouveaux horaires dès le 1^{er} février 2023 :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	Uniquement sur rdv
Mardi	FERME	FERME
Mercredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Jeudi	FERME	FERME
Vendredi	9H00 – 12H00	13H30 – 16H30

Téléphone 026 / 557.30.33

courriel : aas.avenches@vd.ch

• **CCVLL – les 12 heures du jeu de société**

La commission culturelle de Vully-les-Lacs vous invite à venir jouer avec eux !

Samedi 25 mars 2023 de 12h00 à 24h00

à la salle communale de Villars-le-Grand

Après-midi ouvert à tous !

Suggestion de jeux pour les enfants et les familles (dès 4 ans) Soirée : dès 12 ans.

Suggestion de jeux pour les familles et les initiés.

Des boissons et des snacks seront disponibles, en vente sur place.

Entrée libre.

• **Slow UP Morat 2023**

La manifestation Slow Up Morat 2023 se déroulera le dimanche 30 avril 2023 de 10h00 à 17h30. Nous vous informons que la route du Lac, la route de Vallamand, la route d'Avenches et la route de Villars-le-Grand seront fermées à la circulation pendant cette tranche horaire.

Nous vous invitons à consulter le site internet : <https://www.slowup.ch/lacdemorat> pour prendre connaissance des déviations possibles.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bon Slow Up.

Les Sociétés locales ont la possibilité de s'inscrire pour tenir un stand le long du parcours situé sur le territoire de Vully-les-Lacs. Pour toutes informations et inscriptions, prendre contact avec l'Office du tourisme de Vully-les-Lacs, tél. 026 520 75 20 ; courriel : tourisme@vully-les-lacs.ch.



Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

- **Début des travaux de l'extension du collège EPK**

La Municipalité vous informe que les travaux de l'extension d'EPK débuteront début mars 2023. Toutes les mesures seront mises en œuvre pour la sécurité des écoliers

- **Avis aux propriétaires de chiens**

Nous enregistrons toujours plus de plaintes de propriétaires qui constatent que des chiens sont lâchés sans surveillance et qu'ils s'introduisent sur les propriétés privées, tel que les vignes ou même les terrains agricoles, pour se soulager. Ce qui est très désagréable pour les propriétaires et leur famille.

Nous rappelons, aux propriétaires de chiens, que selon le règlement de police en vigueur, il est interdit de laisser divaguer les chiens. Il appartient aux maîtres d'empêcher leurs animaux de souiller les propriétés publiques et privées ou, le cas échéant, de ramasser les déjections au moyen de sacs en plastique qu'ils peuvent déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Nous vous rappelons également, que les chiens n'ont pas le droit de se baigner dans les fontaines publiques. Art. 102a du règlement de police des eaux.

En cas de non-respect de ces civilités, le règlement de Police sera appliqué et le contrevenant sanctionné.



- **Emondage des haies et élagage des arbres**

La Municipalité de Vully-les-Lacs rappelle aux propriétaires que les végétaux (arbres, haies) ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et qu'ils doivent être taillés si besoin afin d'assurer en tout temps la visibilité et la sécurité. **Ceci jusqu'au 30 avril 2023.**

En cas de non-respect de ces civilités, le règlement / petit guide sur la taille des arbres, buissons et haies sera appliqué et le contrevenant sanctionné.

- **Save the Date – Inauguration du Pont après travaux de réfection**

Réservez d'ores et déjà le samedi 22 avril dès 11h00 afin de venir découvrir les travaux réalisés sur le Pont ces derniers mois et son histoire !

De plus amples informations suivront.

Salavaux, le 27.02.2023

La Municipalité

Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00 ME : 7h00 – 11h00 JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux
Téléphone : 026 677 30 03 mail : info@vully-les-lacs.ch